

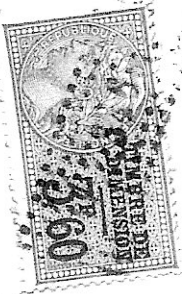
Republique Française

N° 184

Préfecture  
de l'Ain

Réception de Déclaration.

Cabinet du Préfet



Vu la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu le Décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée,  
Vu la loi du 9 Décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat,  
Vu le Décret du 16 Mars 1906 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi.

Le Préfet de l'Ain,

Certifie avoir reçu de M. M. Burtin Frédéric - Président  
Groudiat Félicol - Vice - Président - Pelouge Jérôme  
Secrétaire - Beaudet Eugène - Trissier

demeurant à St Cyr sur Menthon  
une déclaration en date du 6 Juin 1931  
par laquelle ils font connaître la constitution de la  
Société des pêcheurs à la ligne  
« L'Hamereu »

SAINT-CYR-SUR-MENTHON.  
Société de pêche :  
Assemblée :

dont le siège social est situé à St Cyr sur Menthon  
ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association  
Pièces annexées



Bourg le 18 Juin 1931  
Le Préfet  
POUR LE PRÉFET  
Le Secrétaire Général Délégué

chez M. Fargey